
Délibération de la société populaire d'Uzès-la-Montagne détaillant la fête célébrée en l'honneur de Marat et les discours des administrateurs et maire, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Délibération de la société populaire d'Uzès-la-Montagne détaillant la fête célébrée en l'honneur de Marat et les discours des administrateurs et maire, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 481-482;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32605_t1_0481_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 8 Ventôse An II

(Mercredi 26 Février 1794)

Présidence de SAINT-JUST

La séance a été ouverte à onze heures par la lecture des adresses.

I

La société populaire d'Uzès-la-Montagne envoie à la Convention le procès-verbal d'une fête célébrée le 6 pluviôse, par les sans-culottes de cette commune, en l'honneur de la mémoire de Marat.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Uzès-la-Montagne, 29 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

« La société populaire d'Uzès, patriote de 1789, affiliée à celle des Jacobins depuis sa formation, a célébré une fête en l'honneur de la mémoire de Marat, tu en trouveras ci-joint un exemplaire du procès-verbal, et tu y verras quels sont les principes qui nous animent. Je t'invite d'en être l'interprète auprès de la Convention nationale. Notre ami Voulland te dira que nous avons failli d'être victimes des fédéralistes. S. et F. ».

DUMAS (présid.).

[P.V. de la fête à la mémoire de Marat, 6 pluv. II] (3)

Délibération de la Sté popul. « assemblée dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix heures du matin. Président. J. Dumas.

La séance a été ouverte, après avoir été annoncée par deux coups de canon, par la lecture du procès-verbal de la précédente, dont la rédaction mise aux voix a été adoptée.

D'après cette lecture, le président a communiqué à l'assemblée où s'étoient réunis, convoqués par les circulaires d'invitation, l'administration du district, les juges au tribunal, les juges de paix de cantons, municipalité de la commune et des députations de toutes celles de son ressort; des députations des sociétés populaires de toutes les communes de son arrondissement, des comités d'exemption et de surveillance de tout

le district. Le plan de la fête délibéré en l'honneur de Marat, ami du peuple et martyr de la Révolution.

Dont le buste, couronné de chêne, et l'urne où reposoient ses cendres, entourée de cyprès, étoient déposées sur le bureau.

Une salve de canons avertit que le cortège alloit sortir de la salle, et le président a nommé pour diriger la marche huit commissaires, qui l'ont disposée et faite exécuter ainsi qu'il suit :

La gendarmerie nationale à cheval l'a ouverte, la compagnie de canoniers la suivait; ensuite venoit un tombereau, où étoient attachés quatre mannequins, représentant le despotisme, l'odieuse féodalité, le fanatisme terrassé et la chicane renversée.

Venoit après un char traîné par deux chevaux blancs, et entouré de l'espoir de la patrie, où étoient quatre vieillards enlassés par des rubans tricolores, avec quatre jeunes citoyennes vêtues en blanc, qui les caressoient tour-à-tour.

Après suivoient toutes les jeunes citoyennes vêtues de la même manière, ayant pour ceinture un ruban à couleurs nationales.

Suivoient ensuite les Droits de l'Homme, portés par deux volontaires blessés au siège de Toulon.

Le buste de Marat, porté par quatre vétérans, dont deux de la campagne et deux de la commune d'Uzès.

L'urne où reposoient les cendres portées par quatre gardes nationales, prises comme les vétérans dans la campagne et dans la commune, suivies d'un groupe de citoyennes en même costume que celles ci-dessus et de différents citoyens formant un chœur et en entonnant en musique, des hymnes à la patrie (et entr'autres : Mourir pour la Patrie, c'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie) en l'honneur de Marat, et répétées par le cortège.

Venoit après l'administration du district, les juges du tribunal, juges de paix et de leurs greffiers, municipalité, et comités de surveillance et d'exemption en bonnet rouge : la société populaire mêlée avec les nombreuses députations de celles invitées, marchant en masse, ayant leurs présidents, et secrétaires à sa tête et fermant la marche.

La garde nationale armée de piques bordoit la haie avec ses drapeaux.

Le cortège ainsi disposé a traversé la commune pour se rendre à l'esplanade, où étoit dressé l'autel de la patrie, sur lequel la déesse

(1) P.V., XXXII, 276-77. Bⁱⁿ, 8 vent. (suppl^t).

(2) Dxxxviii III 54.

(3) Broch. imp., in-8°, 47 p. (Dxxxviii III, p. 54).

de la liberté étoit élevée sur le socle, en forme de montagne.

Le cortège, arrivé en cette place, une salve de canons a été tirée : le buste et l'urne de Marat ont été posés sur l'autel, et alors le président de la société a prononcé l'éloge funèbre de l'ami du peuple, avec cette véhémence et cette naïveté qui le caractérisent, et qui a reçu les plus vifs applaudissemens.

Le discours fini, le citoyen Ausan, président du district, l'a remplacé; et après avoir enflammé les cœurs du saint amour de la patrie, a fait prêter le serment républicain, qui a été répété avec les acclamations de Vive la Montagne, vive la République et les sans-culottes.

Le citoyen Maignon, maire d'Uzès, lui a succédé, et a retracé par un discours le devoir des Républicains, en les prémunissant contre toutes les suggestions perfides des ennemis de la patrie; les discours finis, le président de la société a allumé un bûcher où ont été jetés les quatre mannequins et quelques vieux parchemins, reste de l'exécrable féodalité, pour y être dévorés par les flammes, et pendant ce feu de joie, attisé par la haine implacable de ce reste odieux, ont été chantées différentes hymnes patriotiques, préparées pour la fête; et pendant cet intervalle, des salves de canons réitérées ont annoncé la joie et l'enthousiasme du peuple.

Ces monstruosité consumées, leurs cendres ont été jetées au vent, afin de faire perdre, jusques au dernier souvenir, leur vestiges impurs.

Et le cortège dans le même ordre, toujours chantant des hymnes à la liberté, s'est rendu par un autre chemin, dans la salle de la société, où la séance a été continuée; et le citoyen Basclot, ayant demandé la parole, a monté à la tribune, et a entretenu l'assemblée des vertus de l'ami du peuple, et des persécutions qu'il avoit éprouvées de la part d'une faction qui avoit juré la ruine totale de la République.

Le citoyen Fabre lui ayant succédé, a également prononcé un discours rempli d'énergie, et a fait lecture des vers faits par le citoyen François, de la commune de Sanilhac, dédiés à la société, pour la fête de Marat.

Ensuite la citoyenne Suzanne Portal, âgée de dix-huit ans ou environ, a monté aussi à la tribune où elle a peint sa joie, ses vœux et ses désirs, par un discours vraiment patriotique et digne de l'esprit de républicanisme qui la caractérise depuis la révolution.

Le citoyen Gilly, adjudant général, chef de brigade, l'un des députés de la société populaire de Remoulin, a demandé la parole et a également prononcé un discours qui lui a mérité les applaudissemens de la société.

L'assemblée, animée des sentimens qu'ont manifestés les différents orateurs, a délibéré à l'unanimité, et avec applaudissement, l'impression de leurs discours, des vers, et du présent procès-verbal, pour être envoyés à la Convention nationale, aux Jacobins et autres sociétés populaires qui nous sont affiliées; aux différents corps administratifs et judiciaires qui ont assisté à la fête, au comité de surveillance et d'exemption, ainsi qu'à toutes les communes du ressort du district, avec invitation d'en donner connoissance à tous leurs concitoyens, pour les engager, au nom du salut public, de s'élever à la hauteur de la

Révolution, et de démasquer tous les ennemis de la chose publique : la séance a été terminée par des chants d'allégresse et levée à six heures du soir.

[Discours prononcé sur l'Autel de la Patrie par le cⁿ Dumas]

Citoyens,

Marat n'est plus, vous le savez ! Marat, l'intrépide défenseur de la Liberté, Marat, notre ami, notre père, est précipité dans la tombe ! une main scélérate, poussée par l'aristocratie royaliste, fédéraliste, fanatique, tranche le fil de sa vie ! une nouvelle Judith, plus astucieuse encore que la première, une vraie Normande, trouve enfin accès auprès du général de la Montagne et le poignarde ; ah ! furie vomie par les enfers ! tu avois sucé sans doute en naissant le lait de quelque tigresse ; l'Océan en courroux t'avoit laissée sur ses bords pour venir assassiner celui qui ne vivoit que pour la patrie ! le coup que tu lui as porté a percé le cœur de tous les vrais républicains.

Oui, citoyens, je crois n'être ici que l'écho de vos sentimens ; cependant comme l'ami du peuple ne meurt point, le génie de Marat plane encore sur notre atmosphère ; c'est en son nom que je vais vous entretenir quelques instans, non de lui, il a rempli sa tâche, il est mort pour la Patrie ; voilà en deux mots son oraison funèbre, mais de nous qui commençons à peine notre carrière.

C'est ton ombre, oh ! Marat, que j'invoque : inspire-moi ; que ta belle ame pénètre la mienne ! que tes mânes fassent entendre à tous mes concitoyens que l'homme naît, qu'il doit vivre et mourir pour la Patrie ! ils ne parleront pas en vain : tes frères, dans un respectueux silence, croient entendre encore cette voix puissante qui déconcerta tant de fois et fit pâlir ses tyrans, qui démasqua et fit trembler les faux amis du peuple : Nous naissons et vivons pour la Patrie. Ah ! Citoyens, que ces idées consolantes peuvent faire du bien à l'espèce humaine ! car quel fond de morale ne renferment-elles pas ! et que de maux n'eussions-nous pas évité, si chaque individu les eût sérieusement réfléchies ! Car naître et vivre pour la Patrie, c'est imiter la nature, qui, dans sa marche constante et invariable, atteint sûrement son but ; c'est naître pour une fin déterminée et remplir sa tâche civique sans jamais dévier ; c'est aimer son semblable, si vous aimez mieux ses égaux, et en même tems vouer une haine éternelle à tous ceux qui oppriment ou trompent les hommes : tel était Marat, et tels sont et seront les vrais sans-culottes.

Nous naissons et vivons pour la patrie. Malheureux donc le mortel qui ignore ou méconnoît la Patrie qui l'a vu naître ! il eût dû voir le jour, non sous le beau ciel où règne l'égalité, mais dans ces régions d'Antropophages où le fort dévore le foible : s'il eût dévoré, il eût peut-être été dévoré à son tour.

Nous naissons et vivons pour la patrie. Ce n'est donc pas pour vous, seuls insensibles et froids égoïstes, que vous occupez une place sur le sol républicain ! Vous avez des devoirs sociaux à remplir, et ils sont pour vous les premiers de tous.

Nous naissons et vivons pour la patrie : ce n'est donc pas pour vous, pour vous seuls, hom-